

Transport collectif d'entreprise Vers la disparition d'un acquis

Suppression d'un acquis social:

A l'époque de la SEP, tout contrat de travail faisait mention d'un transport en commun gratuit (pris en charge par l'employeur). Cet acquis social permet un traitement équitable de l'ensemble des salariés de l'entreprise : ceux qui travaillent en horaire normal peuvent disposer d'un transport en commun alors que ceux appelés à travailler en horaire décalé bénéficient du remboursement des frais kilométriques.

Dans le temps, cet acquis n'a plus été mentionné dans les contrats de travail. Avec cette disparition, la direction a remplacé la négociation avec les organisations syndicales représentant tous les salariés par la mise en place d'une « commission d'usagers ». Cette commission ne s'adressant qu'aux seuls usagers du moment oublie tous les autres utilisateurs potentiels. Cette dernière n'ayant aucun pouvoir, la direction a pu imposer sa volonté de supprimer les lignes. De quinze lignes à l'origine, il n'en reste plus que six aujourd'hui. Mais la situation risque de s'aggraver.

Lors de la réunion du Comité d'Entreprise du 25/09/08, la direction a annoncé la suppression de deux lignes supplémentaires(1 et 6) sans préciser la date de mise en application. Pour mener à terme son projet, elle avait choisi de convoquer aujourd'hui les usagers de chaque ligne par groupes séparés. Nous ne pouvons pas accepter cette façon de procéder. Pourquoi ne pas vouloir rencontrer l'ensemble des usagers actuels mais aussi tous ceux qui sont intéressés par ce type de service? Cette suppression de 2 lignes de bus intervient peu après l'instauration dans la politique salariale 2008 d'un abondement des transports CUB. En revanche dans l'accord de fin de grève, l'Allocation Spécifique Transport et Energie (ASTE) « ne remet pas en cause le transport collectif de l'entreprise ». (extrait du texte de l'accord ASTE). Comment comprendre ce revirement de situation. La direction va t-elle bafouer sa signature ?

Nous sommes conscients que le nombre d'usagers n'a cessé de baisser. Toutefois, nous ne pouvons pas accepter que la seule solution soit de tout supprimer. En effet compte tenu du coût de l'énergie qui sera sans cesse croissant, des impératifs écologiques, le retour vers un transport collectif d'entreprise devient indispensable.

Depuis des années, Sud demande à la direction :

Une étude cartographique : le prix de l'immobilier ne cesse d'augmenter. De ce fait, le personnel de SPS doit se résoudre à prendre une résidence principale loin de l'entreprise. Nous voulons que soit établie une carte de la région qui positionne le lieu de résidence de chaque salarié SPS pour trouver des lignes supplémentaires (adaptées en durée de trajet, desserte et demande de l'ensemble des salariés). Rien n'empêcherait la mise en place de nouvelles lignes, voire à titre expérimental, puisque les contrats avec les compagnies de bus sont négociés à l'année.

Subventionnée, la direction de SPS ne supporte pas la totalité du coût des transports collectifs d'entreprise. Elle est aidée par des organismes publics (CUB, Conseil Général, CRAM ...). De plus, tous ces organismes publics n'ont-ils pas exprimé à un moment ou un autre, leur volonté d'action écologique et vouloir tout mettre en œuvre pour désengorger les voies de circulation.

Pourquoi la direction se refuse d'entreprendre une démarche en vue d'améliorer l'existant plutôt que de le détruire?

De plus, pourquoi ne pas travailler de nouveau en partenariat avec des entreprises voisines de SPS ?

Nous savons qu'il y a eu une tentative d'engagement avec Dassault mais sans lendemain. Mais d'autres entreprises ont-elles été contactées (Thales, EADS, SME, et tout le réseau de PME) ? SPS peut et doit développer un transport collectif d'entreprise en assurant une prestation de qualité (la durée du trajet domicile/travail doit être la plus courte possible).

SUD ne peut accepter une nouvelle suppression de lignes. La direction doit être en capacité d'améliorer les transports collectifs de l'entreprise. Nous refusons que le dossier « Transport collectif d'entreprise » soit traité au cas par cas.

Après l'annonce faite en CE jeudi dernier, une délégation SUD a rencontré la direction dès vendredi matin. Nous avons obtenu que la direction convoque ensemble tous les usagers (toutes lignes confondues)

Nous appelons tous les intéressés, utilisateurs actuels ou futurs, à participer à la réunion de 11 H à 11 H 30 au Bâtiment 1-2000 (Amphi).